

LES MONOGRAPHIES DE TERROIR

Philippe Couty

Ces monographies sont fondées sur la reconnaissance de l'importance d'un niveau villageois, espace de gestion en partie collective de la terre et de la force de travail. Nous disons bien : en partie collective. Il ne s'agit pas de magnifier l'aspect communautaire de cette gestion, mais simplement de reconnaître qu'encore aujourd'hui, l'explication en termes individualistes n'épuise pas la réalité. Pourquoi ? Parce que :

- bien que parfois en voie d'appropriation privative, la terre est encore gérée par les chefs de lignage qui l'attribuent aux chefs d'exploitation, aux chefs de ménage, aux étrangers ; le niveau villageois est alors pertinent pour étudier les ajustements de dotations foncières qui s'effectuent entre exploitations ;
- des associations de travail horizontales, opérant surtout dans le cadre du village (*naam mossi, sim serer, santaane wolof...*), marquent une volonté persistante de gérer le facteur travail autrement que dans le cadre de l'exploitation *stricto sensu*.

Tout se passe donc comme si ces relations intra-villageoises brouillaient les limites des exploitations, les empêchant par là d'être considérées comme le lieu par excellence de la combinaison du travail, de la terre, et même des autres facteurs de production. Ce brouillage oblige à passer à un niveau plus englobant que celui de l'exploitation : celui du village. Encore faut-il bien voir que ce niveau du village n'est pas le seul qu'il faut prendre en compte pour la recherche et pour l'action. Contrairement à ce qu'affirmait Guy Belloncle, l'Afrique n'est pas d'abord et partout l'Afrique des villages.

La collecte des données dans le cadre villageois se fera par deux entrées : celle des individus (recensement démographique) et celle des parcelles (plan cadastral). Collecte exhaustive en principe : on recense tous les individus (même les absents) et toutes les parcelles, cultivées ou non. Ceci parce qu'on veut étudier les relations entre individus, individus et parcelles, parcelles, sans autre hypothèse que la suivante : le village et son terroir forment un système cohérent. Ce système est ouvert : le village ne peut être isolé de son environnement géographique, économique, politique, mais il peut être distingué de cet environnement.

I. HISTORIQUE DE LA MÉTHODE

Le texte de base est celui de G. Sautter et P. Péliissier paru dans *L'Homme* (IV, 1, 1964). Les auteurs y soulignaient l'utilité de la méthode des terroirs pour former des chercheurs, pour constituer les archives agraires de l'Afrique à une époque où bien des choses commençaient à changer, pour compléter et préciser enfin les grandes enquêtes statistiques réalisées à cette époque.

Un premier bilan a été publié dans *Études rurales* (1970, n° 37-39), mais il ne répond pas suffisamment aux reproches adressés à la méthode : fétichisme cartographique, pointillisme monographique, absence de théorie explicative, difficulté de généralisation des résultats.

Dès cette époque, on note deux phénomènes intéressants :

- le refus de certains géographes de se laisser enfermer dans cette pratique monographique, et l'apparition d'une approche comparative et régionale combinant plusieurs études de terroir simultanées ; cette approche a notamment été pratiquée à Madagascar,,
- l'utilisation de la méthode des terroirs par des sociologues et économistes ruraux.

Un second bilan est réalisé en 1980 par le groupe AMIRA à l'INSEE-Coopération (Note AMIRA n° 29 : *De la carte aux systèmes*). Écrit par un économiste et une géographe, ce texte montre qu'une théorie implicite et nuancée inspire les études de terroir déjà réalisées. Cette théorie est fondée sur la prise en considération de la densité de population et sur l'analyse de la dynamique extensif-intensif.

II. LE RECUEIL DES DONNÉES

L'article de *L'Homme* cité plus haut constitue un guide d'enquête normalisé et propose une définition du terroir : « la portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence ». Deux « entrées » sont clairement distinguées :

- le parcellaire, figuré dans un jeu de plans levés si possible pour deux ou plusieurs années successives (enquêtes rétrospectives) ;
- le recensement de la population.

À chacune de ces deux entrées se raccordent un certain nombre de données. Les premières sont portées sur des « fiches de culture » : spéculations pratiquées, façons culturales, types de fertilisation, outils employés... L'idéal est ici d'avoir des temps de travaux par parcelle et par opération (semis, sarclage...). L'idéal est aussi d'avoir la quantité produite (au moins sur certaines parcelles-types). Les secondes données ont trait à la parenté des habitants d'une unité de résidence donnée (généalogies) et permettent de circonscrire les unités de production (en repérant les migrants, les absents...).

Les échanges (entrées et sorties d'argent ou de biens divers) et la consommation sont notés au moins pendant certaines périodes-types (soudure, récolte...).

En même temps que le recensement démographique, pourront être effectués un recensement des terres (qui doit recouper le relevé des parcelles), un recensement de l'outillage, un comptage du bétail, etc.

III. L'EXPLOITATION DES DONNÉES

L'objectif est d'apprécier l'efficacité du système productif : la production permet-elle à la communauté villageoise de s'autosuffire, éventuellement grâce au détour de l'échange (arachides vendues pour acheter du riz...) ? Cette autosuffisance est-elle assurée durablement, sans que la fertilité des sols se dégrade ? Concrètement, cela revient à situer le système étudié sur une échelle qui va de l'extensif à l'intensif, c'est-à-dire :

- d'une exploitation discontinue du sol à une exploitation continue ;
- d'une entière mobilité des hommes et des cultures à la fixation définitive des hommes et des champs.

En pratique, la recherche sera d'abord descriptive et permettra d'établir un certain nombre de grandes proportions soit au niveau global du terroir, soit au niveau des exploitations (une fois qu'on aura su dessiner les contours de ces exploitations, et qu'on aura esquissé leur typologie) :

- proportions au niveau du terroir. Le relevé du parcellaire cultivé permet, entre autres, d'apprécier la combinaison des productions, ou système de culture (exemple : vivriers/cultures d'exportation). Il permet aussi d'estimer le rapport entre surfaces cultivées et réserves et/ou jachères ;
- proportions au niveau de l'exploitation. On s'intéresse ici au système de production, ou combinaison des facteurs de production (terre, travail, consommations intermédiaires, capital d'exploitation). D'où l'importance des temps de travaux rapportés à des mesures de surface et de production. On débouche sur deux types de mesures essentiels : le rendement (production/surface cultivée) et la productivité du travail (production/temps de travail). Ce sont ces mesures qui permettent d'estimer le caractère plus ou moins extensif/intensif de l'activité agricole.

La conclusion de l'enquête devrait permettre de porter un jugement sur la capacité du système à se reproduire (jachères suffisantes ?), ainsi que sur sa capacité à nourrir les hommes en rémunérant convenablement le travail consenti.

Dans les enquêtes récentes, l'accent est mis sur la catégorisation des exploitations à l'intérieur de l'ensemble-terroir. On cherche en effet à décrypter un schéma d'évolution par différenciation basée sur le repérage des exploitations qui s'enrichissent et des exploitations qui se marginali-

sent. Il ne s'agit donc pas de caractériser ces exploitations à partir de critères pré-établis mais à partir de relations entre éléments du système : achat/vente de travail, achat/vente de céréales, éventuellement achat/vente de terres, etc.

IV. LA GÉNÉRALISATION DES RÉSULTATS

Soyons clair : on ne dispose pas, à partir d'une monographie de terroir, des éléments statistiques permettant d'extrapoler les résultats avec une marge d'erreur connue. Très logiquement, Sautter et Péliissier écrivaient donc dès 1964 que les monographies de terroir devaient « doubler la recherche extensive du renseignement chiffré ». En somme, on cherchait à compléter la production statistique de données moyennes par l'étude fine des mécanismes.

Il existe cependant des voies autonomes de généralisation à partir d'une monographie villageoise, mais ces voies sont difficiles à formaliser. Elles se ramènent à deux grands types : l'utilisation plus ou moins intuitive d'opérateurs d'homogénéité, l'utilisation d'échelles emboîtées.

Recourir à un opérateur d'homogénéité, c'est situer la monographie dans une plage d'espace considérée comme homogène par rapport à la pluviosité, à la culture dominante, à l'ethnie (donc à l'organisation sociale). L'hypothèse est alors que ces différents facteurs commandent ou conditionnent le fonctionnement du système agricole (système de culture et système de production). On suppose ainsi que ce qui est vérifié pour un village serer donné a des chances de l'être pour la majorité des villages serer de la région, au moins pour certains traits saillants du système agricole considéré. La référence, trop souvent laissée implicite, pourrait ici être R. Bastide (*Anthropologie appliquée*, Paris, Payot, p. 138) :

« Dans une même région, dont les limites culturelles restent à tracer, s'il y a des différences d'un village à l'autre, ces différences ne portent en général que sur d'infimes détails... Soit que ces villages appartiennent à une même ethnie, soit que par diffusion de l'un à l'autre, les mêmes traits culturels se soient répandus dans une même aire de peuplement, soit qu'enfin le milieu écologique ait imposé un même genre de vie à tous... »

Cette opération de généralisation intuitive peut s'appuyer sur de rapides comparaisons faites avec un échantillon raisonné de villages voisins. Elle comporte des dangers, mais elle est acceptable du moment qu'elle est explicitée, maîtrisée et décrite ouvertement.

La procédure des échelles emboîtées consiste à pratiquer d'abord une étude à petite échelle (sur un vaste espace) en utilisant des photos aériennes, des recensements administratifs, aujourd'hui des scènes de télédétection, de façon à estimer le taux d'occupation du sol et la densité démographique.

On délimite ainsi des zones plus ou moins contrastées, et l'on y choisit ensuite un site par zone pour y pratiquer l'étude fine. La méthode a été utilisée au Niger par Cl. Raynaud (les « enquêtes-gigognes »), dans la vallée du Sénégal par une équipe de l'ORSTOM, dans le Nord de la Côte-d'Ivoire par J. Peltre-Wurtz et B. Steck, au Burkina Faso par J.-Y. Marchal.

Concrètement, on se prononcera sur la validité générale des résultats d'une monographie donnée en étudiant avec soin les raisons pour lesquelles la monographie a été exécutée à tel endroit et non pas ailleurs. Ces raisons, dans un travail sérieux, sont exposées de façon claire et détaillée. En bonne logique, elles permettent, en sens inverse, d'affirmer que les résultats découverts ont valeur générale pour un espace et / ou un groupe donnés. Un bon exemple est fourni par l'étude, devenue classique, de A. Lericollais sur le village de Sob, au Sénégal (*Sob, étude géographique d'un terroir Sérér (Sénégal)*), ORSTOM - Mouton, coll. « Atlas des structures agraires au sud du Sahara », n° 7, Paris-La Haye, 1972, 110 p.).

La lecture de ce chapitre n'a de sens que si elle introduit à l'étude approfondie d'une au moins des 22 monographies de terroir publiées de 1967 à 1987 dans la collection « Atlas des structures agraires au sud du Sahara ». Trois autres monographies ont été publiées de 1974 à 1976 dans la collection « Atlas des structures agraires à Madagascar ». On s'en convaincra en se reportant à l'introduction du livre et à ce qu'on a dit de l'analyse géographique à partir du terroir.

Lire aussi l'article de *L'Homme* 1964 cité dans le texte, ainsi que la note AMIRA publiée par l'INSEE-Coopération : COUTY (Ph.) et HALLAIRE (A.), 1980 - *De la carte aux systèmes. Vingt ans d'études agraires au sud du Sahara*, note AMIRA n° 29, 121 pages.

Les monographies de terroir n'ont pas été réalisées que par des géographes. On pourra lire, par exemple :

COLIN (J.-Ph.), 1990 - *La mutation d'une économie de plantation en Basse Côte-d'Ivoire*, Paris, ORSTOM, coll. « À travers champs », (économiste).

LE ROY (X.), 1983 - *L'introduction des cultures de rapport dans l'agriculture vivrière senoufo. Le cas de Karakpo (Côte-d'Ivoire)*, Paris, ORSTOM, Travaux et Documents, n° 156, 208 pages (économiste).

SCHWARTZ (A.), 1971 - *Tradition et changement dans la société Guéré (Côte-d'Ivoire)*, Paris, ORSTOM, mémoire n° 52, 260 pages (sociologue).

Parmi les très nombreux autres documents dont la lecture sera profitable, on peut citer au moins :

RAYNAUD (Cl.), 1980 - *Recherches multidisciplinaires sur la région de Maradi (Niger) : rapport de synthèse*, Université de Bordeaux-II et DGRST, 76 pages (anthropologue).